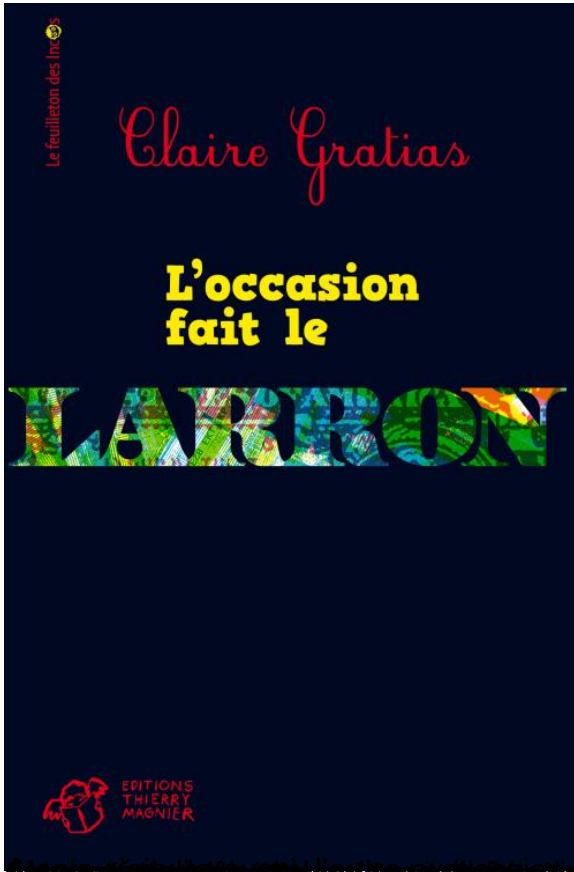




**VIDÉO POUR VOUS DÉMONTRER QUE HERY RAJAONARIMAMPIANINA, ALORS MINISTRE DES FINANCES, ÉTAIT ENCORE UN HOMME BIEN, EN DÉCEMBRE 2010. MAIS DE MINISTRE INTÈGRE, IL EST PASSE A PRÉSIDENT PRÊTE-NOM D'UNE PÈGRE AU PLUS HAUT NIVEAU DE L'ÉTAT MALGACHE. C'est en malgache, faites-vous traduire, mais c'est... *incredible!***

«*Il faut se méfier de l'eau qui dort*». Plus que jamais, ce dicton français signifiant qu'il faut être méfiant vis-à-vis de quelque chose ou de quelqu'un de calme ou d'apparence inoffensive, s'applique à ce Hery Rajaonarimampianina qui a bien goupillé son affaire.



# Hery Rajaonarimampianina. L'occasion a fait de lui un larron. Pourquoi?

Mardi, 15 Novembre 2016 08:56 - Mis à jour Mercredi, 16 Novembre 2016 17:29



Le fils de Hery Rajaonarimampianina, Mickael Rakotoarimanana, a été arrêté en 2007 au Canada, fils de Hery Rajaonarimampianina, devenu une affaire familiale aussi.



**Conseil d'Administration**  
Steve Cerilli (Président du PFA - Forcé francophone des affaires), PCA  
Hugues Fadiouera (Président du CND - Conseil national directeur)  
André Lempette  
Olivier Ramanosoa  
Florence Brillouin  
Désirée Ravonimanantsoa  
Eric Rakoto-Andriatsilavo  
**LOVATIANA "LOVA" MICKAËL RAKOTOARIMANANA** (fils du président de la république Hery Rajaonarimampianina Rakotoarimanana)

# Hery Rajaonarmampianina. L'occasion a fait de lui un larron. Pourquoi?

Mardi, 15 Novembre 2016 08:56 - Mis à jour Mercredi, 16 Novembre 2016 17:29



## RAKOTOARIMANANA

François Marie Maurice Gervais

*Membre de l'Ordre des CPA du Québec*

*(Comptable professionnel Accrédité - Chartered Public Accountant)*

## EXTRAITS DE CV



Date et lieu de naissance : 25/09/1955 à Imerintsiatosika Antananarivo

Situation matrimoniale : Marié et père de quatre enfants

Adresse : VF 33 Fitroafana Talatamaty  
Antananarivo Madagascar

## EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

**Expert-Comptable Accrédité (Québec – Canada)** 2013-2014

- Consultant & Professeur en audit, finances et comptabilité

**Spécialiste en vérification fiscale** 2010-2012

Revenu Québec – Direction générale des entreprises Trois-Rivières (Québec)

- Vérifier la fiabilité des déclarations fiscales des mandataires/sociétés par rapport aux informations financières contenues dans leurs états financiers et registres, et s'assurer de leur conformité aux diverses lois fiscales en vigueur (retenues à la source, impôt des sociétés, impôt des particuliers).
- Préparer les rapports de vérification, les projets de cotisation et en faire la présentation aux sociétés contribuables.

## FORMATION

**Diplôme d'expertise comptable (Québec, Canada)** 1991

**Diplôme d'études approfondies (DEA) en sciences comptables** 1986

Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) - Canada

**Maîtrise en gestion : option finances et comptabilité** 1980  
Université de Madagascar

## ASSOCIATION/CORPS PROFESSIONNEL

Membre de l'Ordre des CPA (Comptables Professionnels Accrédités du Québec) depuis 1990

Membre de l'Ordre des Experts comptables de Madagascar depuis 1993

[Ici, Gervais Rakotoarimanana et l'affaire des 10 millions d'euros](#)



Le ministre des Finances Hery Rajaonarimampianina devant le Trésor public à Antananarivo

**ABUS ET NON-RESPECT DES PROCEDURES PAR LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET DANS LE CADRE DE LA BONNE GOUVERNANCE METTANT EN DOUTE SON INTEGRITE**

**Abus de l'utilisation du versement au compte de dépôt ou compte d'attente**

Le versement au compte de dépôt est une procédure par laquelle l'ordonnateur engage des dépenses aux fins de versement des crédits correspondants à un compte ouvert auprès du trésor public. Un régisseur du compte est nommé à l'ouverture du compte de dépôt.

Un compte de dépôt ne peut être ouvert que sur **AUTORISATION** du Ministre des Finances et du Budget.

Par cette procédure qui déroge à la procédure standard classique, le régisseur peut émettre et signer un chèque (sur ordre de son chef ou de l'ordonnateur ou de son propre gré) et se fait payer auprès du trésor public **SANS PRECE JUSTIFICATIVE**.

Ce paiement par simple chèque de Trésor émis par le régisseur **SANS EXIGENCE** de JUSTIFICATION et n'étant pas soumis aux différents contrôles, expose le responsable et le Trésor public aux différents risques suivants :

- Non-respect de procédure de passation de marchés publics
- Favoritisme
- Détournement de fonds publics ou malversations consécutives à l'absence de contrôle et de justification
- Abus divers (prix excessifs, fausse imputation des dépenses)
- Prestations fictives et /ou non conformes
- Prestations fictives et /ou non conformes

A partir de cette définition du compte de dépôt et les risques qui en résultent, il a été relevé les abus et fautes de gestion ci-après :

**1) Non-respect des normes de dépenses devant être versées au compte de dépôt**

Si les cas de versement au compte de dépôt sont limitativement autorisés aux :

- Fonds spéciaux
- Contribution de l'Etat aux projets sur financement extérieur
- Etablissement publics nationaux
- Organes de contrôle,

il a été constaté l'utilisation abusive de cette procédure pour la nature des dépenses autres que celle prévue et citée ci-dessus.

En effet, au niveau national, les montants des versements au compte de dépôt :

en 2009 sont de : 128 500 000 000 Ariary *à titre de référence au niveau MAD*  
Ministère de l'aménagement du territoire

en 2010 : 245 400 000 000 Ariary dont Ar 200 000 000 000 au niveau de la Présidence

Il est à noter que l'ouverture du compte de dépôt est soumise à l'AUTORISATION du Ministre des Finances et du Budget.

La mise en œuvre de cette procédure favorise la commission de détournement de deniers publics, et d'autant plus que les autorités étatiques (Présidence, Ministre des Finances et du Budget, Ministres) s'opposent à ce que des contrôles et des audits soient effectués sur la gestion des comptes de dépôt.

**2) Au niveau du Ministère des Finances et du Budget**

Dans le cadre de la bonne gouvernance, la Présidence de la HAT a donné des directives que toutes dépenses dépassant deux cent millions Ariary (Ar 200 000 000) doivent recevoir l'aval et l'accord du Président de la HAT alors que le Ministre des Finances et du Budget, premier responsable de l'application de cette instruction, ne respecte pas cette directive de la Présidence SANS ETRE inquiété.

En effet, pour cette année 2011, le Ministre des Finances et du Budget a non seulement autorisé le versement au compte de dépôt non prévu par le texte d'un montant de PLUS DE CENT CINQUANTE MILLIARDS D'ARIARY (Ar 150 000 000 000) au niveau de son ministère mais chaque versement au compte de dépôt dépasse les Ar 200 000 000 000, auquel cas l'autorisation du Président de la HAT est requise avant chaque versement que le Ministre des Finances et du Budget actuel a sciemment enfreint.

**3) Non respect du principe de l'annualité budgétaire**

La gestion du compte de dépôt déroge au principe fondamental de l'annualité budgétaire car le retrait de fonds par chèque du trésor peut toujours être effectué jusqu'à l'épuisement du fonds disponible dans le compte. Ce qui pose problème et impacte négativement sur la gestion et le respect du plan de trésorerie.

Il est important de signaler que ces chiffres sont disponibles et vérifiables auprès du système d'information intégré des finances publiques (SIGFP) du Ministère des Finances et du Budget.





La Malgachophonie au quotidien que ce Sommet de quelques jours tentera en vain d'escamoter avec des infrastructures "tip top" ne résistant pas aux cyclones

Madagascar: le régime a-t-il préparé le terrain pour les élections de la



Madagascar: le régime a-t-il préparé le terrain pour les élections de la



NY FIRENENA MAHANTRA FA NY MPITONDRA « MPAJAKA »

Free news  
Votre quotidien, votre liberté!

Editorial  
Les juges, ces « dieux » !

N°00258 - Mercredi 16 Novembre 2016 - www.free-mada.com - 200 Ariary

J + 131  
CODE DE LA REPRESSION

MADAGASCAR



En dépit de la pauvreté grandissante qui règne dans le pays, les dirigeants et les élus comme les chefs d'institution, eux, sont traités comme des princes, dans des meilleures conditions possibles, voire insaisissables. Leurs situations n'ont apparemment rien à voir avec la lourde défiance traversée par la majorité de la population. Dans certains cas, comme dans le cadre de la tenue du sommet de la Francophonie.

Regardez bien: cette Mercedes du "Filoha" n'est pas n'importe laquelle...

MERCEDES CLASSE G 3 AMG

TOUT SUR MERCEDES CLASSE G 3 AMG



l'inauguration était prévue depuis longtemps pour



de son départ, le sabbat 11 décembre à Marrakech pour participer au Sommet Drole



Palais d'Etat d'Iavoloha, 8 janvier 2016  
Discours du Doyen du corps diplomatique  
à Madagascar, SEM Mohammed Amar,  
Ambassadeur du Royaume du Maroc

Palais d'Etat d'Iavoloha, 8 janvier 2016. Ben dites donc les gars, l'Ambassadeur du Royaume du Maroc, a un peu dépassé le tact « diplomatique » lors de son allocution, en tant que doyen du corps diplomatique, dans le cadre de la présentation de vœux des corps constitués au couple présidentiel malgache. **Extraits** sur sa confiance implacable qui, hélas, tomba dans les oreilles de dirigeants malgaches sourds qui ne purent que sur l'argent des autres pour tenter de « développer » à coups de palabres leur propre et « pauvre » pays. **La honte totale pour mon pays les gars!**

« (...) Permettez-moi à cette occasion, Monsieur le Président, de vous faire une confidence : depuis mon arrivée dans ce beau pays qui est le vôtre, je ne cesse de lire et d'entendre répéter les mots « Communauté internationale », « Bailleurs de fonds », « Fonds Européen de Développement », etc. à toutes les occasions, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Mon donnement d'Etat, et demeuré, aussi grand que je viens d'un pays, le royaume du Maroc, où ces mots sont très rarement prononcés et, ce, pour une raison très simple: le Maroc, sous l'impulsion de son souverain, sa Majesté le Roi Mohammed VI, entreprend toutes les démarches et encourage toutes les initiatives pour que le royaume soit libre de ses mouvements, libre de choisir ses amis et ses alliés et, surtout, libre de défendre son indépendance et sa souveraineté comme il l'entend.

Le Maroc compte, d'abord, sur ses propres forces et sur son potentiel avant de compter sur l'aide et l'assistance des autres. Certes, il prépare l'environnement adéquat et fait appel à des moyens ingénieux pour que les très nombreux investisseurs étrangers soient encouragés à venir investir au royaume. Mais les Marocains sont tous très conscients d'une chose. A savoir que le développement, la croissance et l'amélioration des conditions de vie ne dépendent pas des investissements étrangers, mais plutôt de la vision qu'on a de son propre avenir et des efforts, concessions et sacrifices qu'on est prêt à assumer pour atteindre ses objectifs (...).

**Discours de SEM Mohammed Amar, Ambassadeur du Royaume du Maroc, à Madagascar, le 8 janvier 2016, à l'occasion de la présentation de vœux des corps constitués au couple présidentiel malgache.**